

A

Développer un modèle de gouvernance du Leader adapté à la nouvelle composition intercommunale

- A.1 / Favoriser une appropriation du dispositif par les instances de Tulle agglo, structure porteuse du programme
- A.2 / Organiser le partenariat entre les territoires concernés par le GAL PTVM
- A.3 / Favoriser l'implication des membres du CUC
- A.4 / Impliquer les potentiels porteurs de projets/les forces vives dans la mise en oeuvre de la stratégie

B

Organiser une assistance technique au service du programme, de la stratégie et des projets éligibles

- B.1 / Organiser les missions de gestion et d'animation au sein de l'équipe dédiée
- B.2 / Développer des outils favorisant/facilitant le pilotage de la stratégie
- B.3 / Organiser les missions avec les partenaires techniques institutionnels

C

Assurer une mise en oeuvre optimale du programme sur tout le territoire du GAL

- C.1 / Faire connaître le programme, sa philosophie et ses opportunités à tous les acteurs publics et privés du Groupe d'action locale
- C.2 / S'assurer des conditions de mobilisation des crédits Leader et encourager les articulations entre les politiques publiques développées et le Leader
- C.3 / Favoriser meilleure mise en oeuvre de la stratégie en accompagnant les porteurs de projets dans la construction de leurs projets
- C.4 / Faciliter le montage des dossiers administratifs

A Développer un modèle de gouvernance du Leader adapté à la nouvelle composition intercommunale

- A.1 / Favoriser une appropriation du dispositif par les instances de Tulle agglo
 - A.1.1 / Définir les missions allouées à la commission dynamique territoriale : organisation du partenariat nécessaire à la mise en œuvre du Leader**
 - A.1.2 / Présenter le dispositif aux différents services potentiellement concernés par le Leader**
 - **A.1.3 / Présenter le programme, sa philosophie et sa stratégie en conseil communautaire (en amont de la désignation des élus délégués)**
- A.2 / Organiser le partenariat entre les territoires concernés par le GAL PTVM
 - A.2.1/ Encourager une couverture intégrale de chaque EPCI par un seul groupe d'action local**
 - A.2.2/ Proposer une convention de partenariat entre les partenaires publics concernés par la mise en œuvre du Leader**
 - A.2.3/ Proposer une présentation du programme, de la stratégie, des opportunités des modalités de mise en œuvre aux EPCIs concernés**
- A.3 / Favoriser l'implication et l'appropriation de la stratégie par les membres du CUC
 - A.3.1/ Adapter la composition du comité unique de concertation**
 - A.3.2/ Définir la présidence du CUC et le représentant légal du CUC**
 - A.3.3/ Organiser une gouvernance adaptée en faisant notamment vivre les comités restreints**
 - A.3.4/ Proposer des formations et des temps d'échanges aux membres du comité**
- A .4 / Impliquer les potentiels porteurs de projets dans la mise en œuvre de la stratégie
 - A.4.1/ Proposer la mise en place de groupes de réflexion ouverts sur des sujets d'actualité**

- **B Organiser une assistance technique au service du programme, de la stratégie et des projets éligibles**

- B.1 / Organiser les missions de gestion et d'animation au sein de l'équipe dédié

- **B.1.1/ Etablir une piste d'audit de toutes les tâches inhérentes à la mise en œuvre du Leader**

- **B.1.2/ Définir le partage des responsabilités**

- B.2 / Développer des outils favorisant/facilitant le pilotage de la stratégie

- B.2.1/ Améliorer les outils de suivi

- B.2.2/ Travailler sur les indicateurs

- B.3 / Organiser les missions avec les partenaires techniques institutionnels

- **B.3.1/ Autorité de gestion**

- **B.3.2/ Territoires partenaires**

- **B.3.3/ Partenaires financiers du programme**

- **C Assurer une mise en œuvre optimale du programme sur tout le territoire du GAL**

- C.1 / Faire connaître le programme, sa philosophie et ses opportunités à tous les acteurs publics et privés du Groupe d'action locale

C.1.1/ Etablir et mettre en œuvre un plan de communication en privilégiant le principe de l'implication des forces vives du GAL en tant qu' « ambassadeurs » du programme

- C.2 / S'assurer des conditions de mobilisation des crédits Leader

C. 2.1/ Sensibiliser les partenaires financiers publics à l'effet levier nécessaire des aides publiques allouées par les acteurs locaux ou veiller à pouvoir mobiliser des crédits nationaux sur les projets éligibles à la stratégie

C. 2.2 / Veiller à une bonne articulation entre les interventions Leader et les autres dispositifs publics

- C.3 / Favoriser une meilleure mise en œuvre de la stratégie en accompagnant les porteurs de projets dans la construction de leurs projets

C. 3.1/ Allouer un temps d'animation aux projets favorisant particulièrement la mise en œuvre de la stratégie

- C.4 / Faciliter le montage des dossiers administratifs

C. 4.1/ Proposer des outils facilitant aux porteurs de projet le dépôt des demandes d'aide et de paiement et le respect des règles FEADER

C. 4.2/ Accompagner les porteurs de projet dans le montage de leur 1^{er} dossier de demande d'aide et de paiement